

# VILLE DE PONT-A-MARCQ

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE LILLE



VILLE DE  
PONT-A-MARCQ

Place du Bicentenaire – BP 5 - 59710  
Tél. 03.20.84.80.80 – Fax 03.20.84.84.10  
contact@ville-pontamarcq.fr

Envoyé en préfecture le 07/04/2016

Reçu en préfecture le 07/04/2016

Affiché le

SLO

ID : 059-215904665-20160407-DE\_4\_16\_VAI\_CA-AU

## DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**Objet** : Tarif appliqué pour « casse de vaisselle et/ou disparition ».

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2223-3, L2223-14, L.2223-16 et L.2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la création d'une régie de recettes relative à l'encaissement des locations de salles et matériel en date du 5 octobre 2011,

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs pour « casse de vaisselle et/ou disparition » lors de la location de l'Espace Culturel Jean-Claude Casadesus,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : De fixer les tarifs repris sur le tableau ci-dessous :

Matériel	Tarif T.T.C. (en cas de casse)
Assiettes plates	1.30 €
Assiettes creuses	1,30 €
Assiettes à dessert	1,10 €
fourchettes	0.20 €
Cuillères à soupe	0.30 €
Cuillère à café	0.15 €
Couteaux	0.70 €
Tasses à café 8 cl	1.00 €
Tasses à café 22 cl	1.00 €
Verre à eau 23 cl	1.30 €

Verre à bière 28 cl	1.30 €
Verre à vin 19 cl	1.30 €
Verre jus de fruits 16 cl lola	1.00 €
Flûtes à champagne 11 cl	1.20 €
Coupe à glace 15 cl	1.30 €
Plateau de service (bleu)	5.00 €
Plateau ovale inox 46x30	8.00 €
Plateau rectangulaire inox	8.00 €
Louche de service	4.00 €
Fourchette de service	2.00 €
Cuillère de service	2.00 €
Saladier D.310	4.00 €
Légumier	2.80 €
Pelle à tarte	5.50 €
Ecumette	8,00 €
Corbeille à pain	2.00 €
Carafes	2,20 €
Cendrier sur pied noir	45.00 €
bols	1.45 €
Chaises	35,00 €
Tables 180x60 (6 personnes)	125.00 €
Tables rondes Ø 180 (10 Personnes)	250.00 €
tables rondes Ø 160 (8 Personnes)	180.00 €
Mange-debout Ø 82	90.00 €
Micro-onde avec couvercle	260.00 €
Location percolateur	20.00 €
Percolateur	200.00 €

**Article 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune.

Pont-À-Marco le 4 avril 2016

Le Maire,

Daniel CAMBIER

